

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1053  
20 février 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE CINQUANTE-TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 20 février 2007, à 10 h 20

Président: M. Juan Antonio MARCH (Espagne)

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je déclare ouverte la 1053<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Qu'il me soit permis de faire d'emblée une déclaration liminaire, alors que commence la présidence espagnole. Puisque c'est la première fois que l'Espagne accède à la présidence de la Conférence du désarmement, je voudrais tout d'abord évoquer brièvement l'excellent travail fait par celle qui m'a précédée à ce poste. Certes, les six Présidents de la présente session, qui n'avaient pas tous les mêmes priorités ou préférences, ont néanmoins coopéré d'emblée, sans peine et sans heurts, dans le but d'organiser dans la continuité les travaux de la Conférence. Il est tout aussi vrai que nous devons cela en grande partie aux bons offices de l'Ambassadrice Claudine Mtshali, aux efforts patients et consciencieux qu'elle a consentis en vue d'obtenir l'avis de toutes les délégations et de recueillir auprès d'elles les données d'information dont elle avait besoin, ainsi qu'à sa personnalité, à sa gentillesse et à sa courtoisie, grâce auxquels toutes les difficultés ont pu être aplanies, avec le résultat que l'on sait – le plan de travail que nous avons adopté. Nous sommes très obligés à l'Ambassadrice Mtshali du travail qu'elle a fait.

Je suis heureux d'avoir à mes côtés le Secrétaire général de la Conférence, M. Sergei Ordzhonikidze, qui nous honore aujourd'hui de sa présence. Sa longue expérience des questions de désarmement et ce qu'il a réalisé au cours de toutes ces années à Genève méritent tout particulièrement d'être salués.

Je tiens aussi à exprimer ma gratitude pour l'attitude constructive de toutes les délégations ici présentes, qui ont montré – c'est peut-être là le fait le plus prometteur – une volonté renouvelée d'ouvrir un dialogue approfondi et engagé sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence.

Il convient, en outre, de mentionner les six Présidents de la session de 2006 qui, sous la direction de l'Ambassadeur de Pologne, M. Rapacki, ont pour la première fois structuré les travaux de la Conférence en les planifiant sur une année entière, structure sur laquelle nous avons fondé le programme hiérarchisé et efficace qui sera suivi tout au long de 2007.

Grâce à tout cela, je n'ai pas besoin ici d'énumérer toutes les tâches qui devront être accomplies, mais ai l'avantage de me contenter d'un bref exposé, presque d'ordre administratif, dont le but est principalement de porter à l'attention de la Conférence le calendrier des réunions qui seront tenues pendant la présidence espagnole et de faire connaître officiellement ainsi les travaux intenses qu'a entrepris la Conférence du désarmement alors que s'ouvre une nouvelle session.

Tout cela coïncide, tant par le fond que par la forme, avec les objectifs que l'Espagne s'est fixés pour cette instance. L'Espagne a décidé il y a un certain temps de s'en tenir à une attitude très constructive à la Conférence, en cherchant comme d'autres délégations à participer à l'élaboration de solutions, plutôt que d'ajouter au problème. Nous estimons, encore et toujours, que le désarmement requiert une démarche empreinte de réalisme, conçue pour trouver des solutions qui concilient les divergences particulières et ouvrent la voie à des négociations. Dans ce contexte, mon pays a l'espoir que les travaux de 2007 aboutiront notamment à l'ouverture de négociations sur un traité qui mette effectivement fin à la production de matières fissiles.

(Le Président)

Les travaux à mener pendant la présidence espagnole commenceront aujourd'hui par une séance informelle, qui se tiendra à l'issue de la présente séance plénière et qui sera consacrée au point 5 de l'ordre du jour, intitulé «Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques». Cette séance sera présidée par le Coordonnateur pour la question, l'Ambassadeur de Bulgarie, M. Petko Draganov. Elle sera suivie de deux autres séances, cet après-midi et le mercredi 21, qui auront lieu de 15 heures à 18 heures. Ensuite, il sera tenu deux séances le jeudi 22, de 11 heures à 13 heures puis de 15 heures à 18 heures, ainsi qu'une troisième, le vendredi matin 23, qui seront consacrées au point 6 de l'ordre du jour, intitulé «Programme global de désarmement», et qui se dérouleront sous la direction du Coordonnateur pour ce point, l'Ambassadeur d'Indonésie, M. Makarim Wibisono.

La semaine prochaine, des séances informelles seront tenues le lundi 26, le mardi 27 et le mercredi 28, à l'heure habituelle, c'est-à-dire de 15 heures à 18 heures, sous la présidence de l'Ambassadeur du Royaume-Uni, M. John Duncan; ces séances seront consacrées au point 7 de l'ordre du jour, intitulé «Transparence dans le domaine des armements». Ainsi s'achèvera la première série de discussions sur tous les points prévus au calendrier pour 2007, après quoi nous passerons immédiatement à la deuxième série de discussions, qui commencera par des séances informelles consacrées au point 1 de l'ordre du jour, intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire», que coordonnera l'Ambassadeur de Norvège, M. Wegger Strømme, et qui auront lieu le jeudi 1<sup>er</sup> mars, le matin et l'après-midi, et le vendredi 2 mars, le matin.

Pendant la semaine du 5 au 9 mars, nous tiendrons trois séances informelles, le lundi 5, le mardi 6 et le mercredi 7, l'après-midi, pour examiner le point 2, intitulé «Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées», sous la direction compétente de l'Ambassadeur d'Italie, M. Carlo Trezza, puis, le jeudi 8 le matin et l'après-midi et le vendredi 9, le matin, nous nous livrerons à une analyse du point 3, intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace», sous la direction du Coordonnateur pour la question, l'Ambassadeur du Canada, M. Paul Meyer.

Enfin, la dernière semaine de la présidence espagnole sera consacrée aux points 4 et 5 de l'ordre du jour, intitulés, respectivement, «Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes» et «Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques». Ces travaux seront coordonnés, respectivement, par l'Ambassadeur du Brésil, M. Carlos da Rocha Paranhos, et l'Ambassadeur Draganov, comme je l'ai déjà dit.

Avant de conclure, je vais inviter de nouveau les délégations à faire venir à la Conférence, pour y prendre la parole, des personnalités politiques de haut rang, qu'il s'agisse de membres de leur gouvernement, de parlementaires ou de fonctionnaires de rang élevé. À n'en pas douter, la participation de telles personnes enrichira nos débats et concentrera davantage l'attention sur ce que nécessitent invariablement les questions délicates que nous examinons ici. Dans ce contexte, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'une séance plénière officielle se tiendra le 22 février à 10 heures, à l'occasion de la visite du Ministre du Royaume-Uni chargé des questions de désarmement, qui prendra la parole à la Conférence.

(Le Président)

Le débat de haut niveau qui se tiendra au Conseil des droits de l'homme pendant la semaine commençant le 12 mars devrait aussi offrir à d'autres ministres des affaires étrangères une occasion particulièrement favorable pour apporter aux travaux de la Conférence une contribution politique. J'engage toutes les délégations à s'efforcer de faire le nécessaire pour que leurs ministres des affaires étrangères participent à nos travaux, étant entendu que, les séances plénières du mardi constituant le moment idéal, la Présidence fera tout son possible pour organiser des séances plénières à d'autres moments afin que nous puissions entendre tout dignitaire qui souhaiterait contribuer à nos travaux. À cette fin, j'en appelle à la compréhension et au soutien des délégations et des coordonnateurs, et les invite tous à assister à ces séances, comme le méritent de telles visites.

*(L'orateur poursuit en français.)*

Je souhaite aux Coordonnateurs un plein succès dans l'accomplissement de leurs tâches respectives et demande aux délégations ici présentes de leur apporter leur plus grand soutien, sans lequel tous efforts déployés demeureraient vains.

*(L'orateur poursuit en anglais.)*

Au moment où j'accède à la présidence de la Conférence, je tiens à remercier toutes les délégations de l'appui qu'elles m'ont apporté, de même que le secrétariat, qui a toujours contribué si efficacement à nos travaux.

*(L'orateur reprend en espagnol.)*

Je vous informe que sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Bernhard Brasack, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne au sujet de l'emploi de matières radiologiques par des terroristes, l'Ambassadeur de Turquie, M. Ahmet Üzümcü, qui fera une déclaration d'ordre général et, de nouveau, l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Bernhard Brasack, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne au sujet d'un programme global de désarmement. Je donne la parole à l'Ambassadeur Brasack.

M. BRASACK (Allemagne) (parle en anglais): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne au sujet de l'emploi de matières radiologiques par des terroristes.

Je voudrais d'emblée vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. C'est un plaisir et un honneur pour moi que de vous assurer du plein appui de l'Union européenne dans les efforts que vous déploierez pour guider les travaux de la Conférence. Je veux aussi me faire l'écho, comme d'ailleurs toutes les délégations ici présentes, de l'hommage que vous avez rendu à celle qui vous a précédé à ce poste.

Qu'il me soit aussi permis de féliciter l'Ambassadeur de Bulgarie, M. Draganov, et l'Ambassadeur d'Indonésie, M. Wibisono, de leur désignation aux postes de coordonnateur. L'Union européenne tient à vous assurer, Monsieur le Président, ainsi que tous les Coordonnateurs, de son appui sans réserve dans les efforts que vous déploierez pour guider et diriger nos travaux au titre des différents ordres du jour.

(M. Brasack, Allemagne)

L'ordre du jour qu'il est de tradition d'adopter à la Conférence du désarmement a été conçu il y a bien longtemps et, dans l'intervalle, la situation sur le plan de la sécurité a considérablement évolué, tout comme les problèmes épineux auxquels nous devons faire face à l'échelon mondial pour garantir la sécurité internationale. L'un de ces problèmes nouveaux réside dans le risque de voir des terroristes lancer une attaque à la «bombe sale». C'est là un risque très réel. La tragédie du 11 septembre 2001 a montré que les terroristes étaient prêts à employer tous les moyens pour commettre leurs actes criminels et répandre la peur. De tels dispositifs ne constituent pas à proprement parler des armes de destruction massive, mais, en raison de leurs effets principalement psychologiques, font fonction d'armes de «déstabilisation massive» en semant la terreur et plus particulièrement dans des zones à forte densité de population. Des attaques au moyen de telles armes provoqueraient principalement des préjudices psychologiques et des dommages économiques, en raison du climat général de peur et de panique et de la déstabilisation qu'elles susciteraient et qui risquent de devoir entraîner l'évacuation et la réinstallation de la population touchée.

Dans ce contexte, l'Union européenne accueille favorablement l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2006, de la Stratégie antiterroriste mondiale, par laquelle les États Membres ont réitéré la nécessité de renforcer la coordination et la coopération entre les États dans la lutte contre le trafic de matières, notamment nucléaires, chimiques, biologiques et radiologiques, susceptibles de servir à des fins meurtrières. L'Union européenne invite les États à redoubler d'efforts en vue de juguler les dangers présentés par la libération incontrôlée de matières radioactives.

Des terroristes pourraient acquérir et employer dans des bombes sales des substances radioactives ou des déchets nucléaires qui ne seraient pas intégralement soumis à un contrôle national. De fait, les bombes sales pourraient bien être l'arme par prédilection des terroristes.

L'Union européenne se félicite de la version révisée du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives, que l'AIEA a approuvée en septembre 2003, ainsi que de la résolution 60/73, intitulée «Prévention du risque de terrorisme radiologique», qui a été adoptée par la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 2005. En 2004, déjà, les États membres de l'UE avaient adopté une directive du Conseil de l'Europe, relative au contrôle des sources radioactives scellées de haute activité, qui recouvrait en très grande partie le Code de conduite de l'AIEA.

Nous nous félicitons des modifications apportées à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et engageons vivement tous les pays à signer, ratifier et appliquer cette nouvelle version au plus vite.

D'autres solutions internationales du problème pourraient être trouvées dans la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et dans la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Dans le document de la Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive, du 12 décembre 2003, l'Union européenne a déclaré en substance que le risque de voir des terroristes acquérir, entre autres, des matières radiologiques, ajoutait une nouvelle dimension

(M. Brasack, Allemagne)

critique à la menace terroriste. Elle y affirmait en outre que la non-prolifération, le désarmement et la limitation des armements pouvaient apporter une contribution fondamentale à la lutte mondiale contre le terrorisme en diminuant les risques de voir des acteurs non étatiques se procurer, entre autres, des matières radioactives. Cette stratégie consiste aussi à renforcer la sécurité des matières, équipements et connaissances sensibles que l'Union européenne doit protéger contre la prolifération et spécifiquement contre tout accès sans autorisation et les risques de détournement, grâce, entre autres, à une amélioration du contrôle des sources hautement actives. De plus, cette stratégie prévoit que l'Union européenne s'attachera à promouvoir l'adoption de mesures analogues dans les pays tiers.

L'Union européenne engage vivement tous les États à collaborer dans le cadre des instruments internationaux existants en vue d'empêcher effectivement les terroristes d'acquérir des matières radiologiques, et elle souligne l'importance que revêtent les mesures nationales à cet égard.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie l'Ambassadeur Brasack de sa déclaration. Je donne la parole à l'Ambassadeur de Turquie, M. Ahmet Üzümcü.

M. ÜZÜMCÜ (Turquie) (parle en anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre direction, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à ces hautes fonctions et de vous assurer de l'entière coopération et du plein appui de la délégation turque. J'ai confiance que, sous votre direction compétente, nous saurons tirer tout le parti possible du cadre d'organisation des travaux qui a été conçu par vous-même et les cinq autres Présidents de la session.

Monsieur le Président, qu'il me soit permis de remercier par votre intermédiaire l'Ambassadrice d'Afrique du Sud, M<sup>me</sup> Claudine Mtshali, ainsi que les autres membres de sa délégation, pour l'excellent début des délibérations de la session qu'ils ont su nous ménager. Nous avons le sincère espoir que cela ouvrira la voie à des travaux de fond et à des résultats tangibles en 2007.

Depuis la dernière fois que j'ai pris la parole en séance plénière officielle, la Conférence du désarmement a achevé la première série de consultations informelles au titre des quatre premiers points de son ordre du jour. En outre, nous avons commencé des délibérations informelles hier sur la question des nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, y compris les armes radiologiques, qui fait l'objet du point 5.

Bien que ses vues sur les questions à l'examen aient été résumées dans une déclaration d'ordre général faite à la Conférence le 30 janvier 2007, puis développées au cours des séances informelles, la délégation turque estime qu'il y a lieu de mettre en lumière certains des éléments clefs de ses contributions, pour les délégations qui n'ont pas pu suivre toutes les séances ainsi que pour un public plus large.

Nos délibérations sur le point 1 de l'ordre du jour ont fait apparaître l'importance que toutes les délégations attachent à l'objectif ultime du désarmement nucléaire. Ces délibérations ont aussi montré que le renforcement de la confiance par la mise en commun des données d'information et la transparence est indispensable à la réalisation de cet objectif. J'en veux pour

(M. Üzümcü (Turquie))

preuve plusieurs éléments de la compilation établie par le Coordonnateur pour le point 1, l'Ambassadeur de Norvège, M. Strømme, qui a regroupé les propositions concrètes concernant des questions de fond, propositions qui requerront une attention plus ciblée pendant la deuxième partie de la session annuelle, en vue de l'ouverture de négociations.

Cette compilation rassemble nombre d'idées avancées par les délégations et qui vont de la mise en commun de données d'information à des traités multilatéraux complets et juridiquement contraignants relatifs au désarmement nucléaire. À notre avis, il serait réaliste de nous orienter vers une démarche par étapes, en commençant par le plus petit dénominateur commun. Dans ce contexte, le renforcement de la confiance par un plus ample échange de données d'information et une plus grande transparence paraît être un bon point de départ, comme l'ont noté plusieurs délégations tout au long de la semaine.

Nous croyons que cela aiderait à accroître la confiance entre les États qui sont dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus et, partant, à créer un climat propice au désarmement nucléaire. Cela aurait aussi un impact positif en ce qui concerne les deux autres pièces maîtresses du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à savoir la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques des techniques nucléaires.

Un tel échange de données d'information et une telle transparence auraient aussi pour effet de renforcer la confiance entre États dotés d'armes nucléaires, ce qui, peut-on espérer, freinerait la prolifération verticale et encouragerait le désarmement nucléaire. Bref, le renforcement de la confiance par l'échange de données d'information et la transparence aiderait de plusieurs manières à mettre fin à la course aux armements nucléaires et à réaliser plus amplement le désarmement nucléaire.

Nous mesurons que plusieurs États dotés d'armes nucléaires partagent déjà des informations entre eux à l'échelon bilatéral ainsi qu'à plus grande échelle, avec les autres pays du monde. Nous en avons eu de bons exemples pendant les trois dernières semaines de la session. Nous encourageons tous les États qui possèdent des armes nucléaires à participer à de tels échanges. De plus, si la Conférence peut déterminer que la mise en commun des informations et la transparence forment une question qui peut être développée et si elle parvient à concevoir un moyen de le faire plus régulièrement et suivant une procédure établie, elle aura réellement, à notre sens, enregistré un résultat tangible et franchi un pas précieux dans la voie de la réalisation de ce noble objectif qu'est le désarmement nucléaire.

En ce qui concerne le point 2 de l'ordre du jour, pour lequel l'Ambassadeur d'Italie, M. Carlo Trezza, a été désigné coordonnateur, ma délégation a souligné l'importance particulière que la Turquie attache à la négociation d'un traité universel et non discriminatoire interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous partageons l'avis exprimé par plusieurs délégations au cours des trois dernières semaines, selon lequel un tel traité ferait en sorte que le volume des matières fissiles conçues pour être employées dans des armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ne pourrait plus augmenter. Nous partageons donc la conviction que l'interdiction de la production de telles matières aurait pour effet de renforcer la non-prolifération et le désarmement nucléaires, tout à la

(M. Üzümcü (Turquie))

fois. Une démarche non discriminatoire et globale voudrait, bien entendu, qu'un tel traité porte aussi sur les stocks existants et la vérification.

La Conférence du désarmement devrait tirer tout le parti possible de l'impulsion donnée à cette question au cours de l'année écoulée et ne ménager aucun effort pour avancer en ce qui concerne un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, question qui nous paraît se prêter aujourd'hui à des négociations.

Au cours des débats sur le point 3 de l'ordre du jour, qui ont été tenus sous la direction de l'Ambassadeur du Canada, M. Paul Meyer, la délégation turque a fait observer que les activités spatiales de son pays avaient pris une extension considérable au fil des années. Une société turque, la Türksat Joint Stock Company, possède et exploite aujourd'hui trois satellites. Les objets spatiaux de la Turquie peuvent paraître modestes, mais ne sont pas moins précieux que ceux d'autres pays. En effet, la Turquie a recours à ces objets pour la communication vocale et celle des données, la navigation, la télédiffusion et l'Internet, entre autres. Elle y fera sans doute encore plus largement appel à l'avenir, alors que de nouveaux lancements de satellites sont prévus. Bref, la Turquie exploite des objets spatiaux, en est tributaire au quotidien et continuera à utiliser plus amplement l'espace.

Pour toutes ces raisons, la Turquie attache une importance croissante à l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. À cet égard, nous appuyons les vues et propositions concernant le renforcement du cadre juridique international en vigueur qui est axé sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Pour la Turquie, la protection du droit d'accéder librement à l'espace et d'utiliser ce milieu à des fins pacifiques revêt plus d'importance que le lieu ou les modalités de tous pourparlers menés à cette fin. C'est pourquoi la Turquie estime qu'il est intéressant, eu égard aux faits intervenus récemment, d'examiner la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace à la Conférence du désarmement, également.

Au cours des débats sur le point 4 de l'ordre du jour, qui ont été coordonnés par l'Ambassadeur du Brésil, M. Paranhos, la délégation turque a rappelé à ses collègues que la Turquie appuyait les vues et propositions concernant l'établissement de mécanismes politiques, suivi de l'adoption d'instruments internationaux juridiquement contraignants qui garantiraient les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi de ces armes par ceux qui les possèdent.

Pendant ces débats, nous avons fait observer que, à la veille du prochain cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui commencerait à Vienne ce printemps par la réunion de 2007 du Comité préparatoire, nous allions inévitablement évoquer le TNP au cours des travaux de la Conférence. Nous avons souligné, toutefois, que la question des garanties de sécurité négatives allait au-delà des liens qui la liaient au TNP.

De fait, la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, de 1995, a rappelé dans sa décision 2 la résolution 984 (1995) du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée à l'unanimité, ainsi que les déclarations des États dotés d'armes nucléaires concernant les garanties de sécurité tant négatives que positives. En outre, elle a décidé qu'il conviendrait d'envisager de nouvelles dispositions pour mettre les États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité à l'abri de l'emploi ou de la menace de telles armes, dispositions qui, a-t-elle précisé, pourraient consister en un instrument international ayant force obligatoire.

(M. Üzümcü (Turquie))

La Conférence d'examen du TNP de 2000 a aussi fait, dans son document final, spécifiquement mention des garanties de sécurité négatives. À cet égard, la Conférence a notamment déclaré qu'elle voyait dans des garanties de sécurité juridiquement contraignantes, données par les cinq États dotés d'armes nucléaires aux États dépourvus de telles armes parties au Traité, un moyen de renforcer le régime de non-prolifération.

Nous sommes aussi conscients du fait – qu'a d'ailleurs reconnu la Conférence d'examen du TNP de 2000 – que l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires joue un rôle important dans l'octroi de garanties de sécurité négatives. Nos vues sur cette question ont aussi été exposées dans notre déclaration générale du 30 janvier 2007. Aujourd'hui, je voudrais féliciter les pays membres de la zone exempte d'armes nucléaires d'Amérique latine et des Caraïbes à l'occasion du quarantième anniversaire du Traité de Tlatelolco.

Nous avons fait observer au cours du débat informel sur les garanties de sécurité négatives qu'il convenait de garder présents à l'esprit, non seulement la situation actuelle, mais aussi le fait que le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement établi par le Secrétaire général a recommandé que les États dotés d'armes nucléaires réaffirment les engagements qu'ils avaient pris précédemment de ne pas faire usage d'armes nucléaires contre des États qui n'en étaient pas dotés. De fait, la Commission sur la prolifération des armes de destruction massive présidée par M. Hans Blix a elle aussi recommandé que les États dotés d'armes nucléaires parties au TNP donnent des garanties de sécurité juridiquement contraignantes aux États parties dépourvus de telles armes. La Commission a également recommandé que les États qui ne sont pas parties au TNP et qui possèdent des armes nucléaires octroient séparément de telles garanties.

Dans l'ensemble, nous estimons que, au-delà du fait que la question des garanties de sécurité négatives fait l'objet d'un point de l'ordre du jour de la Conférence, il y a suffisamment de raisons d'examiner comme il se doit cette question à la Conférence.

Qu'il me soit permis d'évoquer brièvement les débats informels sur le point 5 de l'ordre du jour, qui ont été coordonnés par l'Ambassadeur de Bulgarie, M. Draganov. Ces débats viennent de commencer et il reste encore beaucoup à dire. Nous tenons néanmoins à faire observer que le débat sur les moyens d'empêcher les acteurs dits «non étatiques», dont certains sont des organisations terroristes, de se procurer des armes de destruction massive, devrait s'inscrire dans le droit fil de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU. De plus, il devrait refléter les efforts déployés par la communauté mondiale pour combattre le terrorisme international et éviter d'octroyer une reconnaissance quelconque aux organisations terroristes.

En ce qui concerne les débats sur les cinq premiers points de l'ordre du jour, je veux remercier tout spécialement les Coordonnateurs de leurs qualités d'animateur et de leur sage direction. J'ai confiance que les autres débats de la première série, de même que ceux de la deuxième série, seront tout aussi stimulants et orientés vers l'avenir.

Ma déclaration ne serait incomplète si je ne saluais pas la bonne nouvelle annoncée par Beijing au sujet du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée.

(M. Üzümcü (Turquie))

La Turquie accueille avec satisfaction l'accord intervenu entre les six parties à Beijing au sujet des mesures initiales axées sur la mise en œuvre de la déclaration commune de 2005 sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Nous souhaitons que se maintienne l'impulsion donnée au cours des pourparlers et que des résultats concrets soient enregistrés, qui renforceraient le régime mondial de non-prolifération et aideraient à instaurer une paix, une sécurité et une prospérité durables dans la région.

Je vous réitère les assurances de l'entière coopération et du plein appui de ma délégation et je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie le représentant de la Turquie, l'Ambassadeur Üzümcü, pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

*(L'orateur poursuit en anglais.)*

Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Bernhard Brasack, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne au sujet d'un programme global de désarmement.

M. BRASACK (Allemagne) (parle en anglais): Je vous remercie, Monsieur le Président, de me laisser prendre une deuxième fois la parole à la présente séance.

J'ai de nouveau l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne.

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter de nouveau, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et à vous assurer encore une fois du plein appui de l'Union européenne dans les efforts que vous déploierez pour guider les travaux de la Conférence.

Qu'il me soit permis de féliciter de nouveau l'Ambassadeur de Bulgarie, M. Draganov, et l'Ambassadeur d'Indonésie, M. Wibisono, de leur désignation aux postes de coordonnateur pour les points 5 et 6 de l'ordre du jour, respectivement. L'Union européenne tient à vous assurer, Monsieur le Président, ainsi que tous les coordonnateurs, de son appui sans réserve dans les efforts que vous déploierez pour guider et diriger nos travaux au titre des différents points de l'ordre du jour.

La Conférence du désarmement, comme les organes qui l'ont précédée, examine depuis longtemps la question d'un programme global de désarmement. Celle-ci a été inscrite à l'ordre du jour du Comité du désarmement en 1980 et plusieurs organes subsidiaires – d'abord du Comité du désarmement, puis de la Conférence du désarmement – ont examiné la question et présenté des rapports, le dernier datant de 1989. Un texte du programme tel qu'il avait été négocié jusque-là était joint à ces rapports. Par la suite, la question n'a été examinée directement à la Conférence que jusqu'à 1992, de sorte que les paragraphes 83 à 90 du rapport de 1992 de la Conférence constituent le dernier état complet de l'examen de la question d'un programme global de désarmement.

(M. Brasack (Allemagne))

En 1997, ce point a servi de plate-forme à l'examen d'une question nouvelle, à savoir une interdiction mondiale et complète des mines terrestres antipersonnel, un coordonnateur spécial ayant alors été désigné pour conduire des consultations sur un mandat qui pourrait être donné concernant la question des mines terrestres antipersonnel. Les tâches confiées au Coordonnateur spécial ont été ensuite élargies, la Conférence chargeant ce dernier en 1998 de solliciter les vues de ses membres sur la manière la plus indiquée d'aborder les questions se rapportant aux mines terrestres antipersonnel, en tenant compte, notamment, des faits nouveaux intervenus hors du cadre de la Conférence et surtout, bien entendu, de la signature à Ottawa en décembre 1997 de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

À ce stade, je tiens à réaffirmer que l'Union européenne appuie pleinement la Convention d'Ottawa. Nous accueillons avec satisfaction les progrès réalisés dans l'universalisation de la Convention, la destruction des mines antipersonnel stockées, le déminage et l'assistance aux victimes. À notre sens, la première Conférence d'examen de la Convention, qui s'est tenue à Nairobi en 2004, a été un succès éclatant. En effet, cette conférence a offert à la communauté internationale la possibilité d'évaluer les progrès accomplis dans l'instauration d'un monde sans mines antipersonnel et de réfléchir à ces progrès, outre que, afin de surmonter les obstacles s'opposant encore à une pleine application de la Convention, la Conférence est convenue d'un ambitieux plan d'action pour les cinq années à venir, à la mise en œuvre duquel l'Union européenne est fermement attachée. Nous accueillons avec satisfaction et appuyons les documents finals, adoptés par la suite, des sixième et septième Réunions des États parties, qui se sont tenues à Zagreb en 2005 et à Genève en 2006, respectivement.

Partant de ces acquis, l'Union européenne accueille avec satisfaction l'appel lancé au Sommet mondial aux États parties à la Convention d'Ottawa afin qu'ils remplissent pleinement leurs obligations, ainsi qu'à tous les États en mesure de le faire afin qu'ils accroissent leur assistance technique aux États touchés par les mines. Nous engageons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention ou à y adhérer au plus vite. L'universalisation de la Convention est une condition nécessaire à la réalisation de l'objectif d'un monde sans mines antipersonnel.

L'Union européenne a fourni une assistance aux pays et communautés affectés et continuera à le faire. Pour la période 2003-2005, les États membres de l'UE et la Communauté européenne ont alloué plus de 530 millions d'euros à l'action antimines. Ces États tiennent à appeler l'attention sur la stratégie de la Communauté, en particulier pour les années 2005-2007, qui, eu égard à leur objectif qui est de faire en sorte qu'il n'y ait plus de victimes des mines antipersonnel, vise à réduire les risques présentés par les mines terrestres, qu'elles soient posées ou stockées, en offrant une assistance sociale, économique et médicale aux populations locales touchées par ce problème et aux victimes d'accidents provoqués par les mines terrestres. L'ensemble des États membres de l'UE continueront à appuyer une action humanitaire de lutte contre les mines, axée avant tout sur les pays touchés par le problème des mines qui sont les plus pauvres. Nous continuerons à nous employer à améliorer l'efficacité du mécanisme international d'action antimines.

L'un de mes prédécesseurs aux fonctions de représentant permanent de l'Allemagne à la Conférence, l'Ambassadeur Günter Seibert, alors Coordonnateur spécial pour la question du

(M. Brasack (Allemagne))

réexamen de l'ordre du jour, a noté en 2001 que la marge donnée aux membres de la Conférence par la déclaration annuelle du Président, selon laquelle il était entendu que toute question pourrait être abordée dans le cadre de l'ordre du jour s'il y avait consensus au sein de la Conférence pour l'examiner, s'étendait aussi au point 6 de l'ordre du jour traditionnellement adopté par la Conférence. De ce fait, il semble être généralement admis que toute question de désarmement pourrait être abordée au titre de ce point, si la Conférence en décidait ainsi. C'est dans cet esprit que l'Union européenne comprend les observations faites par le coordonnateur pour ce point de l'ordre du jour en ce qui concerne le plan de travail qu'il propose.

Dans cet ordre d'idées, je voudrais saisir cette occasion pour exposer de nouveau la position de l'Union européenne au sujet de la question pressante d'un traité sur le commerce des armes.

À la soixante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Union européenne a apporté un soutien sans équivoque, par son parrainage, à la résolution 61/89, intitulée «Vers un traité sur le commerce des armes: établissement de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques».

L'Union européenne maintient qu'il est grand temps d'établir des normes en la matière: chaque jour, partout dans le monde, des êtres humains sont touchés par les effets de transferts irresponsables d'armes. Les pays en développement et surtout ceux d'Afrique se ressentent tout particulièrement des répercussions de tels transferts pour la paix, la reconstruction, la sécurité, la stabilité, la protection des droits de l'homme et le développement durable. S'y ajoute le fait que les transferts irresponsables d'armes ont pour effet de détourner des ressources limitées dont les pays ont tant besoin pour des projets de développement, notamment en vue d'une réduction de la pauvreté. L'Union européenne note qu'un grand nombre de dirigeants politiques et spirituels, d'États et de membres de la société civile appellent de tous leurs vœux l'établissement d'un nouveau traité afin de mieux réguler le commerce des armes.

Comme il n'y a pas à présent d'instrument général contraignant au plan international qui établisse un cadre convenu de réglementation de cette activité, l'Union européenne se félicite de l'appui croissant apporté de par le monde à l'idée d'un traité sur le commerce des armes, appui qu'atteste amplement l'adoption de la résolution susmentionnée par la majorité écrasante des voix à l'Assemblée générale des Nations Unies. Il importe au plus haut point de disposer de normes obligatoires qui concordent avec les responsabilités incombant aujourd'hui aux États en vertu du droit international applicable, afin de pouvoir régler la question du commerce irresponsable des armes classiques, qui a des conséquences particulièrement désastreuses pour certains pays du monde qui comptent parmi les plus vulnérables.

De l'avis de l'Union européenne, il s'agit à cette fin de lancer au plus vite des travaux officiels de grande envergure dans le cadre de l'ONU, la résolution considérée jetant les bases de ces travaux. L'Union européenne et ses États membres ont donc entrepris de répondre favorablement au Secrétaire général qui, conformément au paragraphe 1 de la résolution en question, a été prié de solliciter les vues des États Membres sur la viabilité, le champ d'application et les paramètres éventuels d'un instrument global et juridiquement contraignant établissant des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert

(M. Brasack (Allemagne))

d'armes classiques. Nous encourageons tous nos partenaires de la Conférence du désarmement à en faire autant, avant la fin avril 2007.

L'Union européenne souhaiterait connaître les vues d'autres membres de la Conférence sur cette question et d'autres encore, au titre de ce point de l'ordre du jour. Nous sommes disposés à contribuer d'une manière constructive au débat et nous engageons tous les membres de la Conférence à aborder les discussions dans un même esprit. Nous tous devrions engager le débat en gardant l'esprit ouvert et en étant prêts à écouter les intervenants.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie le représentant de l'Allemagne, l'Ambassadeur Bernhard Brasack, de la déclaration qu'il a prononcée au nom de l'Union européenne et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits pour aujourd'hui. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Avant de lever la présente séance plénière, je veux vous informer que, le jeudi 22 février 2007, M. Kim Howells, Ministre du Royaume-Uni chargé des questions de limitation des armements et de désarmement, viendra à Genève pour prendre la parole à la Conférence. Pour pouvoir l'entendre, la Conférence tiendra ce jour-là une séance plénière officielle qui s'ouvrira à 10 heures précises. La séance plénière informelle qu'il est prévu de consacrer au point 6 de l'ordre du jour aura lieu immédiatement après la séance officielle.

Puisque aucun autre membre de la Conférence ne souhaite prendre la parole à ce stade, je constate que nos travaux en séance plénière officielle sont terminés pour aujourd'hui. Comme je l'ai annoncé, la prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 22 février 2007, à 10 heures.

*La séance est levée à 11 heures.*

-----